

Territorialisation de la planification écologique en Corse

Diagnostic et plan d'actions

Prévention Opérationnel
Changement Réaliste
Exemplarité **Coopération** Résilience
Mobiliser Système Anticipation Fédérer
Adaptation Actions
Objectif **Transition**
Investissement Adapte Objectif Co-construction
Systémique Amélioration Pragmatique Évaluer
Sobriété Préservation

Version du 10 avril 2025



4.5 Résumé du diagnostic et du plan d'actions

4.5.1 Résumé du diagnostic

1/ Energie

L'approvisionnement en électricité de la Corse repose sur trois sources principales : les énergies renouvelables (hydroélectricité et photovoltaïque, éolien dans une bien moindre mesure), les centrales thermiques (de Lucciana et du Vazzino), et les importations d'électricité d'Italie et de Sardaigne. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) proviennent principalement de la combustion de ressources fossiles utilisées dans les centrales thermiques.

La Corse possède un potentiel important pour les énergies renouvelables, qui représentent déjà 38,4 % de la production électrique en 2023. Le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) vise à augmenter cette part à 62 % d'ici 2028.

Dans le cadre de la PPE, la biomasse liquide a été retenue comme combustible de transition pour les centrales thermiques, en remplacement du fioul, ce qui devrait réduire leurs émissions de CO₂ de deux tiers. Cependant, le développement des autres énergies renouvelables reste indispensable pour réduire davantage les émissions de GES.

Le biogaz est actuellement valorisé principalement à partir des décharges, avec une seule installation active à Prunelli-di-Fium'Orbu.

2/ Bâtiments

Le secteur du bâtiment représente 42 % des émissions de GES et 41 % de la consommation énergétique en Corse, la mauvaise isolation et l'usage croissant de la climatisation jouant un rôle clé, en lien avec l'importance de l'activité touristique dans l'île.

L'objectif inscrit dans la PPE est de réaliser en moyenne 1830 rénovations d'ampleur, de logements par an avec un enjeu croissant sur la prise en compte du confort d'été. Le secteur tertiaire présente quant à lui des enjeux particulièrement forts sur les établissements scolaires et sanitaires et médico-sociaux.

Pour réduire les émissions, il convient de miser notamment sur l'accélération des rénovations d'ampleur des logements soutenues par les aides financières, l'accompagnement et la formation des professionnels, l'utilisation d'éco-matériaux et de réemploi et de renforcer le conseil adapté envers les ménages, la gestion technique des bâtiments (GTB) pour les bâtiments tertiaires afin d'améliorer le pilotage énergétique des bâtiments.

Les chaudières à gaz sont utilisées par 16 % des résidences principales, avec une fin d'exploitation des réseaux de GPL prévue pour fin 2038. Les chaudières au fioul sont utilisées par 2 % des résidences. Le bois énergie, des pompes à chaleur ainsi que les réseaux de chaleur pourront apporter une contribution croissante à leur remplacement par des équipements moins carbonés.

3/ Mobilités

Les transports représentent 37 % des émissions de GES en Corse, avec 67 % des déplacements effectués en voiture.

Le parc de véhicules électriques a augmenté de 300 à 3 100 entre 2019 et 2022. Dans le cadre de la PPE, l'objectif est d'atteindre 20 % de véhicules électriques et hybrides rechargeables d'ici 2030. Le développement des infrastructures de recharge est soutenu par des acteurs privés, avec une

intervention publique dans les zones insuffisamment desservies. La distribution des biocarburants est limitée par des contraintes logistiques et techniques. Quelques projets de stations d'hydrogène émergent.

Les transports collectifs restent à développer en Corse. Ils représentent seulement 3 % des déplacements contre 28% pour les modes actifs (marche en très large majorité).

L'usage du vélo est limité par le manque d'infrastructures, les discontinuités cyclables et la faible possession de vélos par les ménages. Des initiatives pour développer les infrastructures cyclables sont en cours.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de sensibiliser le public aux alternatives de déplacement et de promouvoir l'intermodalité, et de favoriser les initiatives publiques en faveur des modes doux et des transports en commun.

25 % des trajets de moins d'1 km sont effectués en voiture. Les déplacements pourraient être réduits de 69 % les jours télétravaillés, sous réserve d'une couverture numérique suffisante.

La Corse est la région qui covoiture le moins en France pour les trajets domicile-travail. Des actions sont en cours pour développer le covoiturage, avec 90 lieux de covoiturage référencés, mais une faible part seulement labellisés en tant qu'aire de covoiturage.

Des bus électriques sont en expérimentation dans certaines régions, et les flottes de véhicules électriques des collectivités s'étoffent progressivement.

Les actions susceptibles d'être entreprises pour réduire l'emprunte carbone du fret sont limitées, du fait de l'insularité et des spécificités du réseau ferroviaire.

4/ Déchets et économie circulaire

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été estimés à 250.000 tonnes pour l'année 2019, en Corse. L'activité touristique y contribue fortement.

En Corse, le volume des ordures ménagères résiduelles destinées à l'enfouissement reste élevé, et on constate un déficit chronique en capacité d'enfouissement, les deux installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Corse ont une capacité annuelle d'élimination 130.000 tonnes de déchets pour un besoin de 155.000 tonnes (DMA et activités économiques).

Un ou deux centres de tri et de valorisation (CTV) sont prévus à Monte et dans la région ajaccienne pour franchir un nouveau cap et réduire l'enfouissement. Ces deux installations ne sauraient toutefois supprimer l'impérieuse nécessité de progresser dans le tri des déchets à la source, notamment en matière de biodéchets, conformément au plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD), et la mise en place d'une tarification basée sur le volume de déchets produits paraît incontournable pour encourager la réduction et le tri.

Seulement 20 % des emballages sont triés en Corse. Parmi eux le plastique et en carton revêtent une importance particulière. D'une manière générale, les initiatives en faveur de la valorisation des déchets et l'économie circulaire sont à promouvoir. Parmi elles, la mobilisation des filières « Responsabilité Élargie des Producteur », dont le périmètre a été grandement élargi et approfondi dans le cadre de la loi AGEC constitue une opportunité.

5/ Industrie

L'industrie représente 6,5% de la valeur ajoutée soit deux fois moins qu'à l'échelle nationale. Au sein de l'industrie en Corse, l'agroalimentaire occupe une place importante (4 emplois salariés industriels sur 10). Les industries aéronautiques constituent une autre filière d'excellence stratégique. La Corse

est la région de France où le secteur du BTP impacte le plus l'économie. Avec 14% de l'emploi salarié régional, la branche « bâtiment » est la première employeuse privée de l'île.

Dans un tissu industriel insulaire composé à près de 90% de très petites entreprises (TPE), les entreprises fortement consommatrices d'électricité sont peu nombreuses. Elles appellent néanmoins à des efforts spécifiques. Quant aux TPE, il est nécessaire de renforcer les actions de sensibilisation et d'information vis-à-vis d'elles, avec des relais territoriaux promouvant les bilans carbone et les diagnostics énergétiques.

Toute démarche de décarbonation implique de développer l'économie circulaire (éco-conception, réemploi, recyclage) pour une meilleure maîtrise de la demande en matière, de favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés plus sobres en émission de GES et de matérialiser ces engagements dans un plan de sobriété matière. Il importe également de sourcer localement les produits, rationaliser les déplacements, adopter une conduite éco-responsable et valoriser les circuits courts.

6/ Agriculture, alimentation, forêts, sols

Pratiques agricoles durables et alimentation

En 2008, l'agriculture était à l'origine de 10% des émissions de GES de la Corse. Les solutions pour une agriculture bas carbone existent et sont disponibles mais, à ce stade, restent difficilement connues et accessibles. La lutte contre les gaspillages et les démarches de valorisation de chaque élément de la production agricole constituent les voies sur lesquelles les filières viticoles et agrumicoles se sont d'ores et déjà engagées.

Maintenir l'élevage à un bon niveau est un enjeu important. Il faut souligner les externalités positives d'un élevage corse solide : moins d'importations de produits carnés, une contribution effective à des paysages ouverts qui contribuent notamment à la biodiversité et à lutter contre les incendies. Enfin, l'élevage à l'herbe participe au stockage de carbone dans les prairies.

La Corse montre une dynamique de conversion vers l'agriculture biologique, avec 24% de la surface agricole utile en bio ou en conversion en 2023, avec des pratiques particulièrement vertueuses sur le plan environnemental.

Un programme de plantation de 9,7 km haies a déjà été conduit avec l'appui des chambres, en majorité pour des implantations en bordure de verger ou de vignes, des arbres intra-parcellaires dans les vignobles ou pour l'élevage caprin et des haies à vocation fourragères.

A travers certains usages des prairies, l'agriculture corse a également un potentiel d'action local positif sur le stockage additionnel du carbone. La gestion durable des prairies est un enjeu crucial : l'absence de mise en valeur et le surpâturage souvent constaté des surfaces résiduelles pénalisent la productivité alimentaire des prairies et leur activité biologique. L'autonomie fourragère des exploitations est donc limitée et il convient de favoriser la mise en valeur agronomique des prairies naturelles pour augmenter leur potentiel alimentaire et de stockage du carbone. Le maintien des prairies revêt aussi une importance particulière du fait qu'elles constituent aussi des milieux ouverts pour de nombreux cortèges d'espèces protégées, et des zones majeures pour la ressources en eau.

La Corse est dotée d'un plan d'action pluriannuel territorial 2024-2027 qui met en exergue la nécessité de retrouver sur l'Île des marges de potentiel de production. Aussi, la question des intrants agricoles (engrais azoté, produits phytopharmaceutiques) ne peut être raisonnée « toute chose égale par ailleurs » dans une simple vision de réduction volumique.

Le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale est faible (4%), avec des efforts pour augmenter l'autonomie alimentaire. La production agricole est notamment limitée notamment par des difficultés d'accès au foncier, des coûts de productions élevés, un accès à la

ressource en eau parfois limité. Les produits acheminés principalement depuis la France continentale constituent une part importante de l'offre alimentaire.

Gestion des forêts et filière bois

La Corse est la région la plus boisée de France, mais l'exploitation forestière y est limitée en raison notamment des difficultés d'accès et du morcellement de la propriété. Les forêts couvrent 63% de l'île et jouent un rôle crucial dans le stockage de carbone. Pour ce faire, et mieux les protéger contre les incendies, le développement de la gestion forestière durable (12 % actuellement) et multifonctionnelle doit être dynamisé, conformément au Programme pour la Forêt et le Bois de Corse 2024-2029.

La filière bois est peu développée, avec 280 établissements en 2012, principalement de petite taille, employant 700 personnes. Le fixe les orientations de gestion durable des forêts de Corse et de leurs produits et doit permettre de relancer et diversifier l'industrie du bois, notamment dans le secteur du bâtiment.

Sobriété foncière

L'artificialisation du territoire insulaire corse est moindre que sur l'hexagone, mais elle progresse. Les surfaces artificialisées augmentent régulièrement, dont 78 % à des fins d'habitat. Les terres consommées sont majoritairement des terres agricoles sur ces 40 dernières années et la Corse connaît une urbanisation massive des littoraux autour des grandes villes.

Selon la loi « Climat et Résilience » l'objectif est d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, notamment en densifiant les espaces urbanisés et en mobilisant les logements vacants. La trajectoire propre à la Corse devra être inscrite dans le Plan d'aménagement développement durable de la Corse et les différents documents d'urbanisme de l'île.

7/ Espaces naturels et biodiversité

De par sa géographie et l'extraordinaire variété des reliefs, des sols, des expositions, de l'hygrométrie, la Corse abrite un patrimoine naturel d'exception, d'une très grande richesse tant terrestre que marine. Ce patrimoine naturel unique, y compris au plan marin, subit néanmoins des pressions voire des menaces notamment à travers la destruction ou la modification des habitats et espèces sensibles par l'intensification des activités humaines, mais aussi les effets du changement climatique, ceux des espèces exotiques envahissantes (EEE) et les événements catastrophiques.

De multiples dispositifs sont utilisés pour protéger ce patrimoine, incluant les sites Natura 2000, les réserves et parc naturel, les sites classés, etc., et couvrent environ 55% du territoire.

En Corse, les habitats dits « naturels » et « semi-naturels » couvrent environ 85% du territoire insulaire. Leur connaissance est structurée autour d'un vaste réseau de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Ils font partie intégrante de la structuration du paysage. L'exode rural a entraîné l'abandon d'espaces anciennement cultivés générant une évolution des milieux naturels généralement vers une recolonisation des ligneux.

Il existe en Corse un enjeu fort à préserver et restaurer les continuités écologiques, notamment dans les zones centrales et littorales. Des conflits existent entre les infrastructures humaines et les corridors écologiques, nécessitant des actions de restauration et de gestion.

Plusieurs types de milieux naturels restent menacés, dont les habitats côtiers (dunes, falaises, plages de galets, etc.), habitats marins (herbiers de Posidonies) et terrestres, notamment littoraux mais également en plaine ou en montagne : ripisylves, zones humides, pozzines, tourbières, etc. Des stratégies et réseaux de surveillance et de lutte contre les espèces invasives sont spécifiquement mis en place

8/ Ressource en eau

En 2022, 124 millions de m³ d'eau ont été prélevés, principalement pour l'agriculture (52%) et l'eau potable (46%) et 2% pour des usages divers (dont l'usage industriel).

Depuis 1970, les débits estivaux ont diminué de plus de 5 % et cette tendance s'accroît dans le cadre du changement climatique. Les aquifères (eaux souterraines) représentent environ 32 % en Corse-du-Sud et 70 % en Haute-Corse des prélèvements pour l'alimentation en eau potable. Mais ils constituent une ressource fragile, en raison des risques d'intrusions salines à proximité du littoral et d'une forte dépendance de leur recharge aux précipitations en surface et à la capacité des sols à infiltrer.

Pour les eaux de surface, une vingtaine de cours d'eau présentent actuellement un risque de dégradation de leur état en raison d'une altération de leur hydrologie en lien avec des dérivations et/ou des prélèvements trop importants.

La principale menace à la qualité de l'eau est la contamination fécale. Des efforts sont nécessaires pour mettre en place des mesures efficaces de protection pour tous les captages d'ici 2027.

Certains territoires rencontrent d'ores et déjà de grandes difficultés en été, notamment en Haute-Corse. L'analyse de la vulnérabilité des territoires aux effets du changement climatique a permis d'établir que six territoires sont prioritaires en Corse, et relèvent d'une démarche de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ils permettront notamment d'enclencher des démarches exemplaires de sobriété, de partage de la ressource entre les usagers et le milieu naturel et d'éclairer les scénarios de développement d'infrastructures de stockage et de réseaux d'adduction. Ces démarches ont vocation à se déployer partout en Corse au sein de gouvernance territorialisée, au plus près des acteurs et des enjeux.

Par ailleurs, les tensions sur la ressource en eau générées par une recharge déficitaire des nappes, les épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et intenses et les hausses de température, nécessitent de favoriser au maximum l'infiltration des eaux. Cela permet également de limiter les inondations par ruissellement, en répondant aux besoins de fraîcheur et de végétalisation des habitants des zones urbanisées.

4.5.2 **Résumé du plan d'actions**

3.1 Réussir la conversion des combustibles fossiles des centrales thermiques

Il s'agit d'assurer l'alimentation en 2027 en biomasse liquide de la centrale thermique de Lucciana ainsi que de la future centrale du Ricanto.

⇒ Réduire de 700 kT / an les émissions annuelles de CO₂, ce qui représente plus de la moitié des réductions d'émissions envisagées en Corse.

3.2 Accélérer le développement de toutes les énergies renouvelables en assurant leur intégration sur les réseaux et leur acceptation sociale

Ce défi se décline notamment par la révision du Schéma régional de raccordement des EnR (S3REnR) pour mutualiser les coûts de raccordement, avec EDF comme porteur principal. La définition des zones d'accélération des EnR (ZAER) revêt une importance particulière, et mobilisera l'aide de l'ADEME et d'autres partenaires, en facilitant l'accompagnement et l'accès aux outils cartographiques pour les collectivités. Le développement de moyens de stockage centralisés de l'électricité est également prévu, en mobilisant le guichet organisé par la CRE. Les débats ont souligné l'importance de la concertation locale et de l'intégration des nouvelles technologies de stockage, comme les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP).

3.3 Concilier le développement du photovoltaïque et la préservation des espaces agricoles et naturels

Les actions prévues incluent le développement des ombrières sur les parkings notamment en assurant le respect des obligations réglementaires, l'identification de friches sur des fonciers anthropisés propices aux projets PV, l'élaboration d'un document-cadre régional concernant les terrains inaptes à l'agriculture, et la création de pôles départementaux pour mieux orienter les porteurs de projets. Les débats ont mis en lumière la confiance à apporter aux collectivités locales pour décliner adéquatement les orientations retenues.

⇒ *accroître de 600 GWh la production d'EnR électriques en dix ans, notamment avec une puissance photovoltaïque supplémentaire de +220 à +270 MW*

3.4 Mieux coordonner, mobiliser et accompagner la filière rénovation énergétique et optimiser les financements

La coordination entre les acteurs publics, privés est cruciale pour aligner les politiques, les financements et les compétences nécessaires, et les initiatives locales sont essentielles pour dynamiser la transition énergétique. Les actions retenues incluent l'amélioration de la détection des situations de précarité énergétique en accroissant l'« aller-vers », la réduction des restes à charge financiers, et l'optimisation des complémentarités entre aides locales et nationales. Le soutien et l'accompagnement des professionnels du bâtiment est également priorisé, avec des formations et des outils pour faciliter les rénovations. Ces actions pourront être soutenues par une convention avec l'Anah.

3.5 Programmer et réaliser massivement des rénovations performantes

Il est nécessaire d'engager une transformation profonde du parc immobilier de l'île pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques. Les actions retenues englobent notamment l'intégration des enjeux à l'échelle locale via des pactes territoriaux avec l'ANAH, une utilisation privilégiée de matériaux durables et locaux, un accompagnement renforcé des acteurs, financier et administratif, la mise en place de schémas directeurs immobilier-énergie, et la sensibilisation et la formation des acteurs à la sobriété énergétique, la facilitation de la rénovation des locaux tertiaires diffus et une meilleure connaissance du parc tertiaire. Des initiatives comme la végétalisation et le réemploi des matériaux sont encouragées.

3.6 Optimiser l'efficacité énergétique et carbone des équipements et amplifier la sobriété des usages

Ce défi se focalise sur la limitation de l'usage de la climatisation tout en améliorant le confort d'été par des systèmes passifs ou des brasseurs d'air, le développement des EnR thermiques à l'échelle des bâtiments (solaire thermique, chaudières biomasse voire récupération de la chaleur fatale), le retrait des chaudières fioul d'ici 2028, l'accroissement de la sobriété des usages par un meilleur pilotage des équipements et la généralisation des éco-gestes.

⇒ *Dès 2028, renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments à hauteur de +23% de gains dans le tertiaire et +18 % dans le résidentiel*

3.7 Favoriser la proximité des usages et des services pour éviter les longs déplacements

L'enjeu est ici de réduire la nécessité des longs déplacements en rapprochant les habitants des services, des emplois, et des commodités dont ils ont besoin au quotidien. Il est particulièrement prégnant dans les zones rurales où la dépendance à la voiture est la plus importante.

3.8 Massifier le report du monovoiturage vers des modes de transports plus respectueux de l'environnement

Cette orientation vise à réduire la dépendance à la voiture individuelle, qui est une source majeure de pollution, de congestion routière et de stress, tout en améliorant la qualité de vie urbaine et la santé publique. Les actions retenues visent à développer la mobilité active du quotidien par le déploiement d'infrastructures sécurisées, proposer un cadencement au quart d'heure du train dans les deux principales zones périurbaines, favoriser le confort et la sécurisation des cheminements piétons, infléchir les mentalités pour rendre effectifs au quotidien le recours aux modes actifs, favoriser le covoiturage, et enfin accompagner la mise en service du téléporté ajaccien.

- ⇒ *Atteindre 20 % de véhicules automobiles rechargeables, 78% des EPCI couverts par un Plan de Mobilité, ainsi que 1,4 personnes en moyenne par véhicule*

3.9 Réduire les déchets

Au regard des effets majeurs qu'elle produit sur le continent, cette réduction passe d'abord par une tarification incitative pour les ménages et l'instauration d'une redevance spéciale pour les déchets des professionnels assimilés aux déchets ménagers, qui couvre l'ensemble des frais de prise en charge par les collectivités, afin de diminuer les volumes de déchets et améliorer le tri sélectif. En complément, il convient d'accroître la sensibilisation des ménages aux coûts des déchets, car de nombreux citoyens méconnaissent leurs obligations en matière de tri, le devenir de leurs déchets et l'impact sur leur facture, sur la facture collective et sur l'environnement. Une action spécifique auprès des producteurs de biodéchets alimentaires est également proposée pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

3.10 Augmenter la collecte et généraliser le compostage des biodéchets

L'obligation récente faite aux collectivités de proposer aux ménages une collecte séparée des biodéchets, conjuguée à l'obligation de tri 7 flux pour les professionnels, donne aux biodéchets le statut de déchets non ultimes. Les actions retenues visent à augmenter les quantités de biodéchets collectés chez les professionnels de la restauration, dimensionner convenablement les exutoires qui permettront la valorisation agricole du surplus de compost généré, et dans les zones urbaines, augmenter le nombre de composteurs collectifs et de points d'apport volontaire.

- ⇒ *Permettre le compostage de 75 % de la masse des biodéchets et diminuer la quantité moyenne de biodéchets jetés en ordures ménagères de 95 kg/hab/an à 15 kg/hab/an*

3.11 Accroître le recyclage et la valorisation des déchets

Les taux de valorisation des déchets collectés dans les déchèteries sont optimaux, et les efforts sont donc surtout à opérer en amont, avec une attention particulière aux objets jetés alors qu'ils pourraient être réutilisés, et être intégrés à de nouveaux produits. Dans ce contexte, ce défi porte sur la mise en place d'un ou deux centres de tri et de valorisation, la valorisation des combustibles solides de récupération (CSR) qui y seront produits, réduire au maximum les contenants recyclables/réutilisables jetés en déchets ultimes, faire émerger des unités de valorisation locales de certains déchets collectés, lever certains freins à la réparation des textiles et dans l'électro-ménager, sensibiliser davantage les professionnels du tourisme au tri des déchets, augmenter la desserte en recycleries et accroître la valorisation des déchets-ressources dans les secteurs agroalimentaire et agricole.

- ⇒ *Permettre le tri de 100 % des déchets d'emballages ménagers résiduels issus de collecte sélective*
- ⇒ *Valoriser énergétiquement 100% des CSR produits en Corse*

3.12 Réussir la décarbonation des acteurs de l'industrie

S'agissant de l'industrie manufacturière « diffuse » et de ses très petites entreprises, il convient en premier lieu de les sensibiliser pour les inciter à aller vers une démarche écologiquement vertueuse,

en mettant en place la boîte à outils des actions élémentaires. Concernant les acteurs industriels les plus émetteurs de CO₂, l'objectif est ici de créer une table des financeurs pour accélérer les projets de décarbonation, en réduisant les délais d'instruction et en simplifiant les processus.

3.13 Développer une alimentation plus saine, durable et accessible pour tous

Il s'agit notamment de développer le menu végétarien hebdomadaire dans les cantines (scolaires, publiques et privées), promouvoir les légumineuses, les produits bio et issus de circuits courts dans la commande publique et la restauration collective, mettre en place des centrales d'achats pour favoriser les produits locaux de programmes alimentaires territoriaux (PAT), favoriser l'éducation nutritionnelle, sensibiliser les consommateurs aux produits locaux, etc. Ce défi inclut également une action de soutien à la production locale, en soutenant l'accès au foncier agricole, les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, le regroupement de producteurs autour de marques paysannes, etc.

- ⇒ *Atteindre plus de 50% de produit de qualité et durables, dont 20% issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective*

3.14 Rendre les modes de productions agricoles plus respectueux de l'environnement

Ce défi porte sur l'accompagnement du secteur agricole dans sa transition agro écologique afin de promouvoir des pratiques préservant les écosystèmes et réduisant au minimum la pression sur l'environnement (sol, eau, air, paysage...). Les actions qui y figurent ont trait à la réduction de la consommation des produits phytosanitaires, le développement de l'agriculture biologique (et du label haute valeur environnementale), la réduction des apports d'engrais, l'encouragement et le suivi des économies d'énergie, la réalisation de diagnostics carbone au sein des élevages, et enfin le déploiement de projets agroécologiques dans les aires d'alimentation de captage prioritaires.

- ⇒ *Réduire les apports d'engrais minéraux de 500 T par an*
- ⇒ *Permettre l'exploitation de 28 % des surfaces avec la certification Agriculture Biologique ou Haute Valeur Environnementale*

3.15 Renforcer l'efficacité de la forêt, des zones humides, des espaces lacustres et marins en tant que « puits de carbone »

Les forêts retiennent le carbone à la fois dans la biomasse vivante et morte, dans les matières organiques en décomposition et dans les sols. Leur maintien en bon état et la mise en œuvre de documents de gestion durable sont donc primordiaux. Aux côtés de la forêt, il convient de souligner que les herbiers de posidonies jouent également un rôle de « puits de carbone » d'une importance particulière. Plus spécifiquement, les actions incluent : régénérer, renouveler et enrichir la forêt et augmenter la part de forêts sous-gestion durable, et relancer la filière bois en application du programme régional 2024-2029 de la forêt et du bois de Corse.

3.16 Améliorer les pratiques stockantes de gaz à effet de serre et intégrer la biodiversité

Certaines pratiques agricoles vertueuses peuvent également contribuer à augmenter le stockage de carbone et favoriser la biodiversité en Corse. Les orientations retenues portent ainsi sur la valorisation des haies et l'agroforesterie, éviter le retournement des prairies permanentes et contribuer à leur développement par la reconquête de terres agricoles dédiées au pastoralisme, ainsi qu'éviter les sols nus et contribuer au développement de cultures inter-rangs ou intermédiaires aux cultures.

3.17 Limiter l'artificialisation des sols à moins de 63 ha/an jusqu'en 2030

Un sol artificialisé n'absorbe plus le CO₂, comme pourrait le faire une prairie, une forêt ou une zone humide. La « sobriété foncière » renvoie donc au ralentissement du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. En complémentarité avec l'inscription progressive dans le PADDUC et les documents d'urbanisme de la trajectoire insulaire devant permettre d'atteindre

l'objectif de « zéro artificialisation nette » à horizon 2050, il est proposé de mobiliser efficacement la CTPENAF pour la protection et la dynamisation du foncier agricole, naturel et forestier, de promouvoir la charte agriculture et urbanisme de Corse, ou encore de doter de compétences élargie la SAFER.

3.18 Mieux gérer les aires protégées (volet fréquentation du public)

Résidents, touristes, professionnels, etc. n'ont pas encore suffisamment les comportements adéquats dans les aires protégées, où la surfréquentation estivale est un facteur aggravant. Il importe donc d'améliorer leur gestion, en se basant sur les actions suivantes : maîtriser la fréquentation des sites et habitats à enjeux, développer et animer des actions partenariales de sensibilisation en direction des usagers, et consolider l'action interservices (Etat-collectivités) de police.

3.19 Restaurer les habitats à fort enjeu, y compris à l'échelle du paysage

Il s'agit ici de restaurer les ripisylves, milieux aquatiques et humides, habitats littoraux dégradés en massifiant la restauration d'habitats à forte valeur ajoutée et en privilégiant les solutions d'adaptation fondées sur la nature, et d'accélérer la restauration des petits fonds côtiers dégradés en poursuivant la mise en œuvre de projets en faveur des herbiers de posidonies dans des secteurs où les pressions ont été supprimées.

- ⇒ *Restaurer des habitats à fort enjeu inventoriés selon un objectif à fixer conformément au règlement européen de restauration de la nature*

3.20 Accroître les zones de protection forte (ZPF)

Ce défi se focalise sur les actions suivantes : mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour coconstruire une stratégie à 10 ans, adossée à la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP), augmenter la surface d'herbiers de posidonies situés en ZPF et la faire tendre vers 100 %, faire évoluer tout ou partie de certaines aires protégées existantes en ZPF selon un schéma cohérent à l'échelle de la Corse et de la façade Méditerranée, ainsi que créer de nouvelles ZPF dans les secteurs stratégiques pour la protection des espaces et espèces à enjeux et des corridors écologiques.

3.21 Mieux préserver les trames bleue, turquoise, verte et noire

Ce thème prioritaire vise à accélérer en parallèle les actions de résorption des points noirs routiers et aquatiques connus, développer un réseau d'acteurs de la trame noire et consolider la connaissance des besoins écologiques des cours d'eau à enjeux. Il s'agit également de déterminer et engager des démarches multi-acteurs au profit de la création de zones « tampons » et de corridors stratégiques d'interconnexion des aires protégées terrestres, et d'organiser une réponse appropriée, à l'échelle du paysage, à la problématique de régression des espaces ouverts à semi-ouvert. Au-delà, il convient d'engager les opérations prioritaires de restauration de la continuité écologique.

3.22 Consolider les échanges Administration-professionnels-collectivités au profit d'une mise en œuvre efficiente de la séquence ERC

Sur la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC), il s'agit de favoriser, au sein d'une communauté d'acteurs dédiée, les échanges et retours d'expérience entre services instructeurs, porteurs de projets et leurs services techniques, prestataires/bureaux d'études, élus. L'objectif est de maximiser les mesures d'évitement et de réduction, et d'assurer une meilleure anticipation des enjeux liés à la compensation.

3.23 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

L'ambition est ici de coordonner la lutte contre les EEE en « choisissant ses combats », via des actions de sensibilisation et d'élaboration de protocole(s) opérationnel(s) de lutte contre l'introduction ou le développement d'EEE dans le cadre d'un schéma cohérent à l'échelle de la Corse, en promouvant la coopération interservices et l'utilisation d'applications d'observations citoyennes.

3.24 Renforcer la sobriété des usages, réduire les fuites, et optimiser les capacités de stockage y compris dans le sol

Les effets du changement climatique et le développement des usages (agriculture, tourisme, etc.) sont susceptibles de créer un déséquilibre avec la ressource en eau disponible. Des conflits d'usage émergent. Il est donc nécessaire que chaque usager interroge ses pratiques et s'engage dans une démarche de sobriété. Les analyses de vulnérabilité du territoire ont permis de mettre en évidence que l'ensemble des micro-régions seraient impactées par une moindre disponibilité en eau ; 5 territoires ont été priorisés et il est nécessaire que des démarches permettent d'y objectiver la ressource disponible tout en maintenant des milieux de qualité, de chiffrer les besoins et de concerter l'ensemble des acteurs. Les actions retenues englobent également la finalisation et le déploiement des stratégies d'adaptation au changement climatique de chaque filière de production agricole, l'accélération des opérations sur les rendements de réseaux d'eau potable, la poursuite des opérations d'amélioration sur les réseaux d'eau brute et d'optimisation/création de capacités de stockage, le déploiement de plusieurs opérations pilotes de désimperméabilisation, la sensibilisation des usagers.

⇒ *Réaliser l'ensemble des démarches PTGE sur les 5 à 7 territoires vulnérables de Corse et déployer des démarches simplifiées de même type sur l'ensemble des EPCI.*

3.25 Développer l'utilisation d'eaux non conventionnelles

Dans un contexte où les eaux superficielles, issues des captages en rivières/sources, et souterraines viennent à manquer, le recours à des eaux dites non conventionnelles devient nécessaire pour les usages compatibles. Le développement de cette pratique est récent et en constante évolution (adaptation réglementaire, innovation technique, pédagogie,...), il doit s'appuyer sur les quelques retours d'expérience disponibles en Europe. Deux axes d'action ont été arrêtés pour ce faire : faire émerger des projets de réutilisation des eaux traitées (REUT) sur les stations d'épuration (STEP) littorales des secteurs les plus vulnérables à l'accès à la ressource en eau, ainsi qu'en milieu rural pour soutenir une irrigation raisonnée.

3.26 Mieux piloter la ressource en mesurant davantage les volumes engagés (AEP et usage agricole)

Encore trop de réseaux sont dépourvus de compteurs ou de systèmes de relève performants. Cela engendre un manque de connaissances et ne permet pas le pilotage nécessaire à la détection des fuites et des gros consommateurs. L'absence de comptage chez le particulier n'a, également pas d'effet incitatif faute de perception de la relation consommation/dépense économique. Il convient donc de poursuivre les démarches en cours pour l'installation de sondes tensimétriques et capacitatives, de compteurs individuels (réseaux collectifs et forages individuels) et sectoriels, organiser et exploiter le rapportage des données.

⇒ *Permettre à 100% des réseaux d'eau potable et d'eau brute de disposer de systèmes de comptage performants*

3.27 Promouvoir un tourisme durable

Ce thème prioritaire a été ajouté à la suite du webinar dédié au tourisme durable tenu le 29 novembre 2024 au regard des enjeux particulièrement prégnants dans l'île. Aux côtés des actions qui ont d'ores et déjà été mentionnées et qui contribueront à la durabilité du tourisme dans l'île (notamment : développement de la mobilité active, lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation au tri des déchets, maîtrise de la fréquentation des sites à enjeux, sobriété de l'utilisation de l'eau potable), une action est également instaurée pour promouvoir l'engagement des professionnels, en promouvant notamment les démarches de labélisation des professionnels du tourisme, la mise en place des chartes locales pour les hébergeurs, des campagnes de sensibilisation et de promotion du tourisme durable.

3.28 Renforcer l'éducation, la formation et la sensibilisation

Ce thème prioritaire a été ajouté à la suite des webinaires thématiques organisés fin 2024. Une pluralité d'actions relevant des autres défis relève également de cette orientation (inflexion des mentalités en faveur du report modal, sensibilisation des ménages sur le coût des déchets, augmentation de la part des produits biologiques dans les cantines scolaires, actions de sensibilisation des usagers des aires protégées, et des citoyens pour un usage plus sobre de l'eau potable). Elles sont complétées par deux actions spécifiques : structurer une feuille de route emplois/compétences pour répondre aux besoins de la transition écologique en Corse, et renforcer l'éducation au développement durable (EDD) par une augmentation des labellisations.

- ⇒ *Atteindre 100 % de labellisation « établissement en démarche de développement durable » (E3D) dans le second degré*